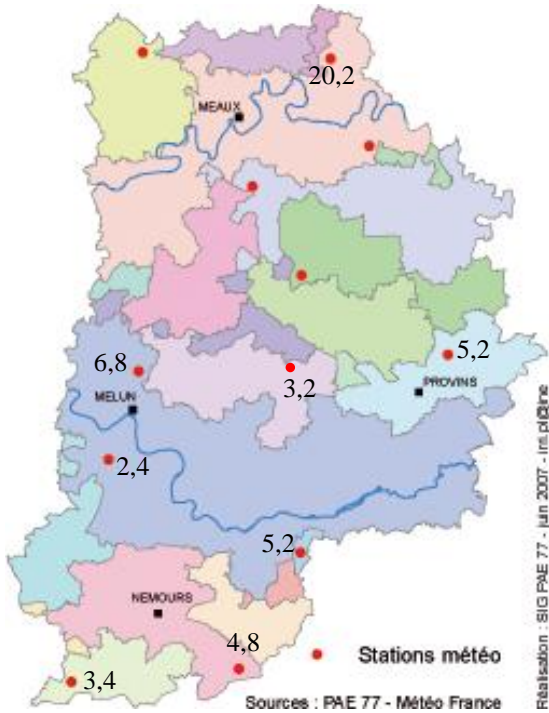


Nouvelles restrictions des usages de l'eau :
 Petit Morin et Grand Morin en **Alerte Renforcée**
 Fusain en **Alerte**

Et toujours : Orvanne en **Alerte renforcée**
 Nappe de Champigny Ouest en **Alerte**
 Nappe de Champigny Est en **Crise**



Pluies (mm) du 1^{er} au 31 août 2012

Les températures du mois d'août ont été globalement plus élevées que la moyenne interannuelle, excepté lors de la première décade, comme le montre le graphique ci-contre :

La tendance des EvapoTranspirations Potentielles suit celle des températures.

Au niveau de la moyenne sur la première décade (4,4 mm/jour), les ETP décadaires sont nettement au-dessus pour les 2^e et 3^e décades, atteignant respectivement 5,3 mm/jour (contre 4,1 habituellement) et 4,9 mm/jour (contre 3,48)

Sur un mois, le cumul des ETP atteint 151 mm, non compensés par la pluie.

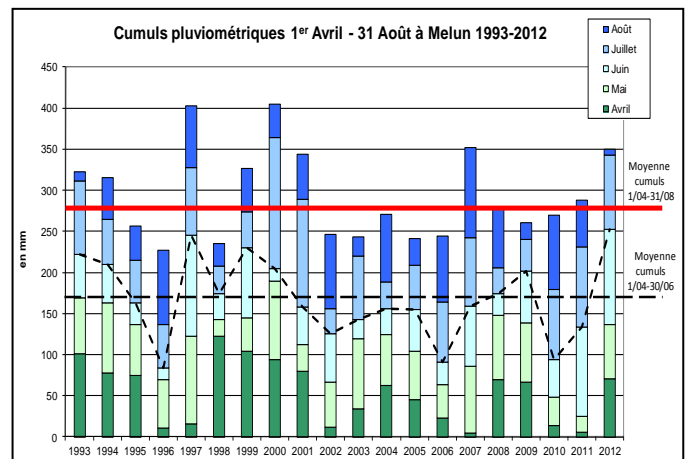
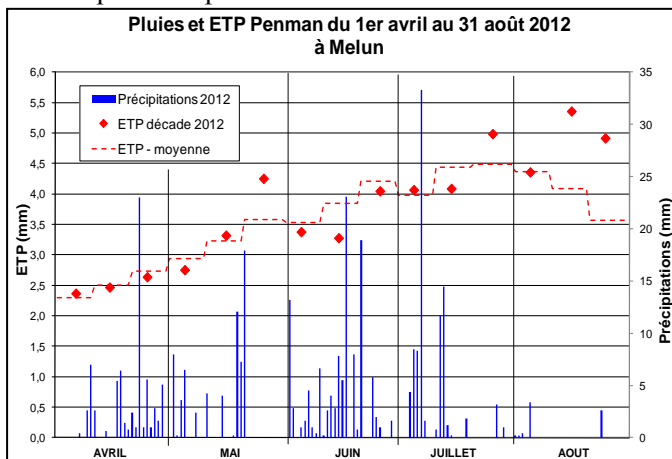
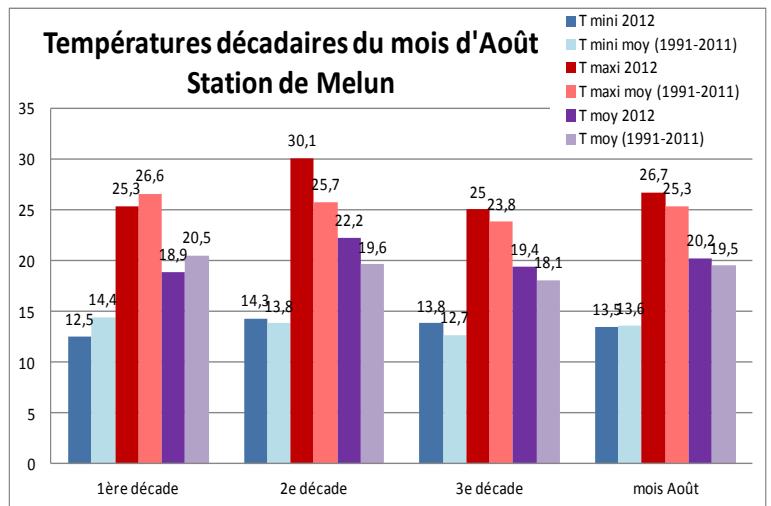
Depuis le 1^{er} septembre, les ETP restent élevées avec 4,15 mm/j de moyenne.

Les graphiques ci-dessous présentent un bilan des ETP et précipitations depuis le 1^{er} avril :

- Celui de gauche montre les précipitations quotidiennes de 2012 (en bleu) et les ETP décadaires de 2012 (♦) comparées aux valeurs moyennes (- - -).
- Celui de droite présente les cumuls pluviométriques depuis le 1^{er} avril pour les années 1991 à 2012 : on peut observer le cumul exceptionnel enregistré d'avril à juillet en 2012, 2^e année la plus arrosée sur cette période après l'année 2000.

METEO

Dans la continuité de la deuxième quinzaine de juillet, le mois d'août a été exceptionnellement sec. On enregistre seulement 2 à 3 jours de pluie supérieure à 1 mm et le cumul pluviométrique mensuel atteint rarement 5 mm, excepté au nord-est du département sur le secteur de Vendrest.



BESOINS EN EAU DES CULTURES

Avec les conditions climatiques actuelles, la gestion des irrigations pose question, dans un contexte assez inhabituel :

• **Betteraves** : même dans les terres superficielles ($RU < 75$ mm), aucune irrigation ne doit être réalisée. A ce stade, il faut laisser monter la richesse en sucre.

• **Maïs** : l'irrigation peut encore être nécessaire sur les parcelles les moins avancées (avant le stade 50 % d'humidité du grain), ayant encore les feuilles au-dessus de l'épi vertes. Dans ces conditions, un apport de 25 à 30 mm se justifie pour accompagner la fin du remplissage des grains.

• **Colza** : un retour des pluies à la mi-septembre permettrait encore d'assurer une levée suffisamment précoce pour que le colza atteigne un stade suffisant avant l'hiver. Cependant, deux passages de 15 à 20 mm devraient permettre d'obtenir une levée rapide et homogène. Un apport de moins de 15 mm est souvent insuffisant pour réhumidifier suffisamment le sol et pour assurer une bonne levée. Les apports réalisés avant le semis sont souvent plus efficaces.

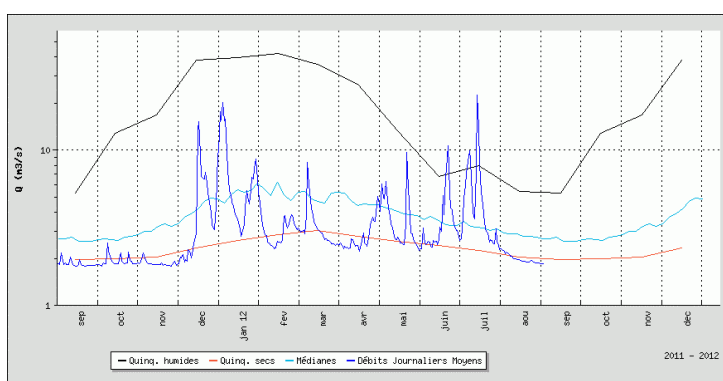


L'irrigation est déconseillée en sols battants, car il y a un risque d'encrouement.

RESSOURCE EN EAU & REGLEMENTATION

Avec l'absence de précipitations significatives depuis le 15 juillet, le niveau des différentes ressources en eau est globalement en baisse :

- le seuil de **crise** est franchi pour l'**Essonne** à Boulancourt et l'**Orvanne** à Diant ;
- le seuil d'**alerte renforcée** est dépassé pour le **Grand Morin** à Pommeuse (graphique ci-contre) et le **Petit Morin** à Montmirail ;
- et le seuil d'**alerte** est atteint pour le **Lunain** à Episy.



Aussi un arrêté préfectoral est actuellement à la signature pour constater l'état **d'Alerte renforcée** sur les bassins versants du **Grand Morin** et du **Petit Morin** et imposer les restrictions d'usage prévues. La liste des communes concernées est jointe en annexe.

✓ Nappe de Champigny : **Ouest en Alerte** et **Est en Crise**

Le 3 septembre 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard (**référence pour le secteur Ouest**) indiquait 47,86 m NGF, soit 30 cm de moins qu'au 28 juillet.

A ce jour, les restrictions de l'**Alerte** s'appliquent sur le secteur Ouest de la nappe de Champigny. Elles se traduisent, pour l'irrigation, par une réduction de 5 % des quotas attribués pour les grandes cultures.

Sur le **secteur Est**, c'est toujours la situation de **Crise** qui est en vigueur (diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spécialisées). Le 3 septembre 2012, le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indiquait 120,79 m NGF. Il a diminué de 9 cm depuis un mois.

1^{er} Septembre : ENVOI DES INDEX DE COMPTEURS

Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont tenus de renvoyer leurs index de compteur **le 1^{er} de chaque mois**, même si aucune irrigation n'a été réalisée.

Merci de nous préciser lorsque vous avez terminé votre campagne d'irrigation.

La saisie des index est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail (irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr)

Nous vous rappelons, par ailleurs, que le protocole de gestion collective de la Nappe de Champigny prévoit une procédure de réattribution de quotas supplémentaires sous certaines conditions. Ainsi, les irrigants qui auraient consommé le quota initial attribué ont la possibilité de demander des volumes supplémentaires, compte tenu du faible taux de prélèvement global au printemps. Pour effectuer votre demande, vous devez contacter à la Chambre d'agriculture Milène GRAPPERON (01 64 79 30 53) ou Laurent PROFFIT (01 64 28 11 43).

✓ Nappe de Beauce


Le niveau de la nappe continue sa descente amorcée fin juillet, d'autant plus que les irrigations se poursuivent pour les levées des cultures récemment implantées.

Ainsi, sur le secteur Beauce centrale, l'indicateur piézométrique indiquait 112,37 m NGF le 2 septembre.

Sur le secteur Fusain, le piézomètre de référence, plus réactif, indiquait 85,09 m NGF le 2 septembre : il a diminué de 40 cm en un mois (graphique ci-contre).

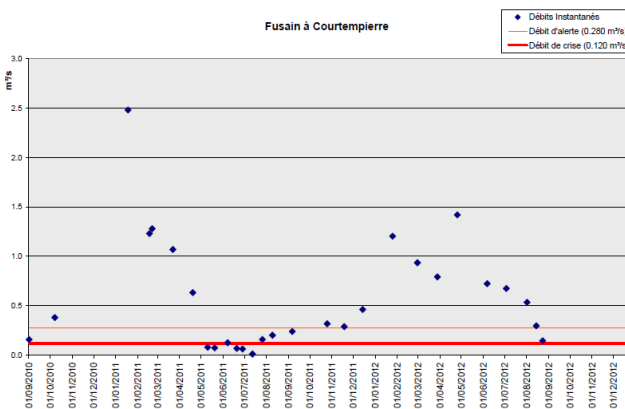
Cependant, en cours de campagne, c'est le niveau des débits des rivières de référence qui sert d'indicateur pour la gestion des prélèvements.

Sur la gestion de la nappe de Beauce, il n'y a que 2 seuils en cas de restrictions complémentaires : l'alerte et la crise (le seuil d'alerte renforcée n'a pas été retenu cette année).

 Celui du Fusain à Courtempierre est passé sous le débit d'alerte, proche du débit de crise (voir le graphique ci-contre).

Un arrêté d'arrêt d'irrigation de 24 heures, du dimanche 8 heures au lundi 8 heures sera en vigueur dès ce week-end pour tous les prélèvements situés sur les communes de BEAUMONT-DU-GATINAIS, CHATEAU-LANDON, CHENOU et MONDREVILLE.

Pour la Beauce centrale, seule l'Essonne est sous son débit de crise (*rappel : sur Beauce centrale, le niveau d'alerte est constaté si 2 des 5 rivières de référence ont leur débit inférieur à leur débit de crise et se traduit par une interdiction d'irriguer de 24 heures*)



ÉTAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR au 5 septembre 2012

	Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
Nappes	Crise	
	Champigny-Est	En dehors du protocole de Gestion collective : - Grandes cultures : prélèvements INTERDITS - Cultures légumières et maraîchères : interdits entre 8 h et 20 h et du samedi 8 h au dimanche 20 h En Gestion collective : irrigation autorisée dans les limites du quota attribué
	Alerte renforcée	
	Champigny-Ouest	En dehors du protocole de Gestion collective : - Grandes cultures : prélèvements INTERDITS - Cultures légumières et maraîchères : interdits entre 8 h et 20 h En Gestion collective : irrigation autorisée dans les limites du quota attribué
Rivières et Bassin versant	Orvanne	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes cultures :
	Grand Morin	- en rivières et dans leurs lits majeurs, INTERDITS - par forages interdits de 12 h à 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h
	Petit Morin	Prélèvements pour l'irrigation des cultures légumières et maraîchères : - en rivières et dans leurs lits majeurs interdits de 8 h à 20 h - par forages autorisés
Nappes	Alerte	
	Beauce Fusain	Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h soit 24 heures consécutives



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
 Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
 e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites



Liste des communes concernées par le nouvel arrêté

Communes du bassin versant du Grand Morin en situation d'alerte renforcée

AMILLIS	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	QUINCY-VOISINS
AUGERS-EN-BRIE	DOUE	REBAIS
AULNOY	ESBLY	SABLONNIERES
BAILLY-ROMAINVILLIERS	FAREMOUTIERS	SAINT-AUGUSTIN
BEAUTHEIL	FERTE-GAUCHER (LA)	SAINT-BARTHELEMY
BELLOT	FRETOY	SAINT-CYR-SUR-MORIN
BETON-BAZOUCHES	GIREMOUTIERS	SAINT-DENIS-LES-REBAIS
BOISSY-LE-CHATEL	GUERARD	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE
BOULEURS	HAUTE-MAISON(LA)	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
BOUTIGNY	JOUARRE	SAINT-LEGER
CELLE-SUR-MORIN (LA)	JOUY-SUR-MORIN	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
CERNEUX	LESCHEROLLES	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
CHAILLY-EN-BRIE	LEUDON-EN-BRIE	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
CHAMPCENEST	MAGNY-LE-HONGRE	SAINT-REMY-LA-VANNE
LA CHAPELLE-MOUTILS	MAISONCELLES-EN-BRIE	SAINTS
CHARTRONGES	LES MARETS	SAINT-SIMEON
CHAUFFRY	MAROLLES-EN-BRIE	SANCY-LES-MEAUX
CHEVRU	MAUPERTHUIS	SANCY-LES-PROVINS
CHOISY-EN-BRIE	MEILLERAY	SIGNY-SIGNETS
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	MONTCEAUX-LES-PROVINS	TIGEAUX
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	MONTDAUPHIN	TRETOIRE (LA)
COULOMMES	MONTENILS	VAUCOURTOIS
COULOMMIERS	MONTOLIVET	VERDELOT
COUPVRAY	MONTRY	VILLEMAREUIL
COURTACON	MOUROUX	VILLIERS-SAINT-GEORGES
COUTEVROULT	PIERRE-LEVEE	VILLIERS-SUR-MORIN
CRECY-LA-CHAPELLE	POMMEUSE	VOULANGIS
DAGNY		

Communes du bassin versant du Petit Morin en situation d'alerte renforcée

BASSEVELLE	HONDEVILLIERS	SAINT-OUEN-SUR-MORIN
BOITRON	ORLY-SUR-MORIN	SEPT-SORTS
BUSSIERES	REUIL-EN-BRIE	VILLENEUVE-SUR-BELLOT
FERTE-SOUS-JOUARRE (LA)	SAACY-SUR-MARNE	